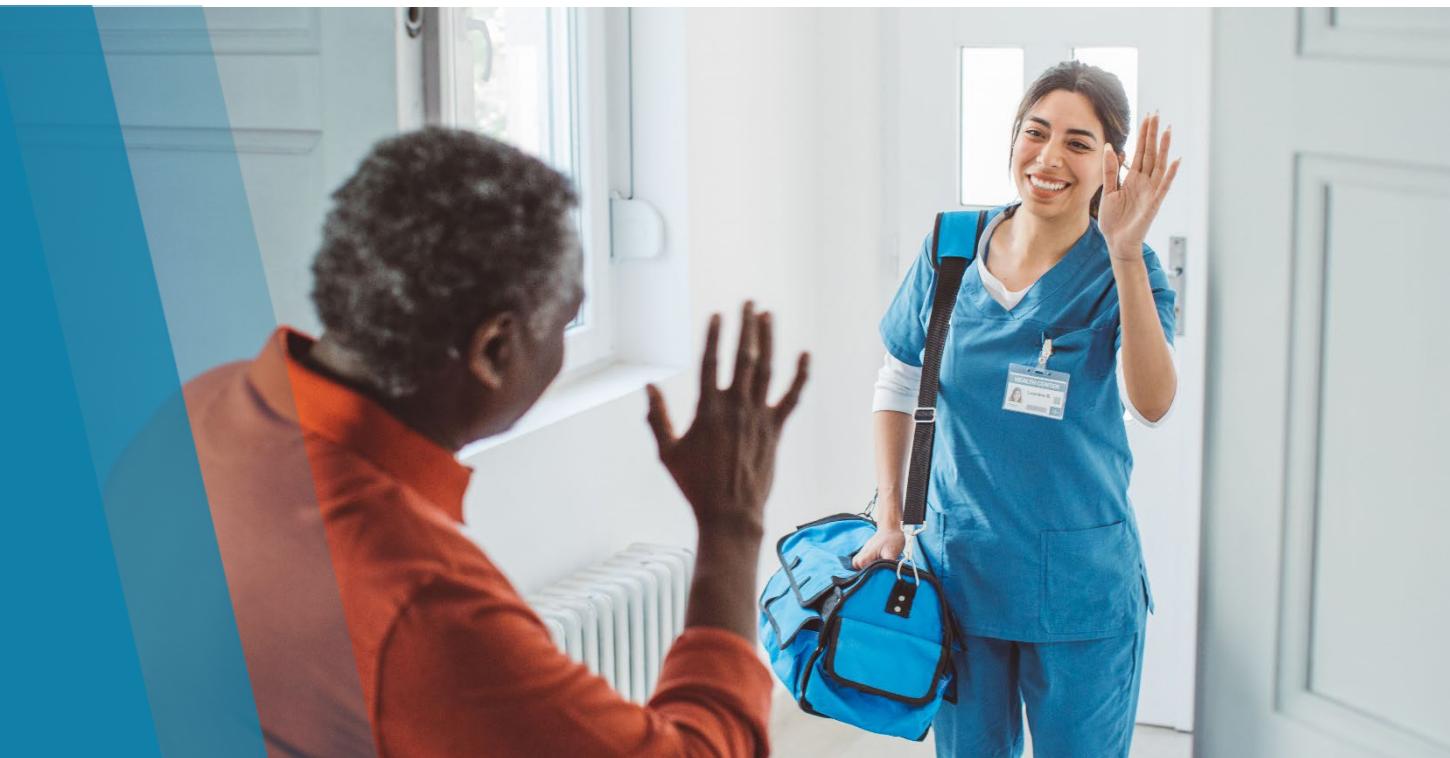


Prévention et contrôle des infections pour les soins à domicile et en milieu communautaire



Manuel

Première révision : Novembre 2025

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario voué à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Santé publique Ontario offre au gouvernement, aux bureaux de santé publique locaux et aux fournisseurs de soins de santé un soutien scientifique et technique dans les domaines suivants :

- maladies transmissibles et infectieuses;
- prévention et contrôle des infections;
- hygiène du milieu et santé au travail;
- préparation aux situations d'urgence;
- promotion de la santé et prévention des maladies chroniques et des traumatismes;
- services de laboratoires de santé publique.

Les travaux de Santé publique Ontario comprennent également la surveillance, l'épidémiologie, la recherche, le perfectionnement professionnel et la prestation de services axés sur le savoir. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de SPO, veuillez consulter le site santepubliqueontario.ca.

Modèle proposé pour citer le document :

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). Prévention et contrôle des infections pour les soins à domicile et en milieu communautaire. 1^{re} révision. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2025.

ISBN : 978-1-4868-9464-2

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

Historique de publication

Date de publication : 2025

Première révision : Novembre 2025

Résumé des révisions

Les modifications apportées dans cette révision sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Numéro de révision	Date de mise en œuvre	Description des principales modifications	Page
1	Novembre 2025	Ajout de <i>Candidozyma auris</i> (<i>C. auris</i>), autrefois connue sous le nom de <i>Candida auris</i> .	15, 18
1	Novembre 2025	Ajout des précautions contre la transmission par contact en plus des précautions contre la transmission par voie aérienne pour la varicelle et le zona disséminé	30
1	Novembre 2025	Ajout des précautions contre la transmission par gouttelettes et par contact en plus des précautions contre la transmission par voie aérienne pour la rougeole	31

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a conçu le présent document. SPO offre des conseils scientifiques et techniques au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication.

L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité de l'utilisateur. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque.

Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de Santé publique Ontario.

Table des matières

Introduction	1
À qui ce document s'adresse-t-il?.....	1
Quand utiliser ce document	1
Pratiques de base.....	2
Éléments des pratiques de base	3
Évaluation des risques	4
Méthodes d'évaluation des risques.....	4
Avez-vous répondu par l'affirmative?.....	5
Hygiène des mains	7
Les 4 moments où se laver les mains.....	7
Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA).....	8
Eau et savon.....	8
Quand pratiquer l'hygiène des mains.....	9
Prendre soin de vos mains.....	10
Utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)	11
Guide général d'utilisation de l'ÉPI.....	11
Port de gants	11
Port d'une blouse.....	12
Port d'une protection faciale (masque médical et protection oculaire)	12
Port d'un masque N95	13
Mesures recommandées	14
Précautions supplémentaires	15
Catégories de précautions supplémentaires	16
Précautions contre la transmission par contact	17
Organismes antibiorésistants (OA)	17
<i>Clostridium difficile</i> (<i>C. difficile</i>)	19
<i>Candidozyma auris</i> (<i>C. auris</i>).	20
Gale	21
Précautions contre la transmission par gouttelettes.....	22
Micro-organismes courants nécessitant des précautions contre la transmission par gouttelettes	23
Coqueluche	23
Oreillons.....	24
Rubéole	25
Précautions supplémentaires pour les infections respiratoires aiguës.....	26

Micro-organismes courants nécessitant des précautions supplémentaires pour les infections respiratoires aiguës.....	27
Grippe	27
COVID-19.....	28
Virus respiratoire syncytial (VRS).....	30
Précautions contre la transmission par voie aérienne	31
Micro-organismes courants nécessitant des précautions contre la transmission par voie aérienne	32
Tuberculose (TB)	32
Varicelle et zona (herpès zoster)	33
Rougeole	35
Technique aseptique.....	36
Rappels importants lors de l'utilisation de la technique aseptique	37
Flacons multidoses.....	37
Intervention médicale générant des aérosols (IMGA).....	38
Interventions considérées comme des IMGA.....	39
IMGA pour les services de soutien personnel et d'aide familiale.....	39
Nettoyage et désinfection	40
Rappels à propos du nettoyage et de la désinfection	41
Manipulation du linge sale.....	41
Manipulation des déchets	42
Comment nettoyer les éclaboussures de sang et de liquides organiques	42
Comment nettoyer le matériel électronique.....	42
Retraitements du matériel et des appareils.....	43
Classification du matériel.....	44
Non critique	44
Semi-critique.....	44
Critique.....	44
Manipulation du matériel propre et stérile.....	45
Nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel réutilisable	46
Transport et manipulation du matériel sale	47
Entreposage du matériel propre.....	48
Santé et sécurité au travail	49
Contexte.....	50
Un lieu de travail sain ⁸	50
Vaccination du personnel ⁹	50
Prévention et contrôle de la tuberculose ¹⁰	51
Exposition aux maladies transmissibles ¹¹	52
Références	53

Introduction

De nombreuses personnes atteintes de maladies chroniques doivent recevoir des soins complexes chez elles et dans la collectivité. Les services de soutien à domicile et en milieu communautaire contribuent de près à leur bien-être et à leur sécurité en prévenant et en contrôlant la propagation des infections.

En tant que fournisseurs de soins de santé en milieu communautaire, vous devez connaître certaines mesures importantes pour prévenir et contrôler la propagation des infections.

Les fournisseurs de soins de santé en milieu communautaire doivent connaître les faits suivants :

- **Vos clients sont exposés à des risques d'infection.** Les clients souffrant de maladies chroniques qui compromettent leur système immunitaire présentent un risque élevé d'infection. Les clients qui ont des cathéters urinaires ou d'autres lignes qui pénètrent dans leur corps courrent également un risque élevé d'infection.
- **Vous pouvez propager d'un client à l'autre des micro-organismes susceptibles de provoquer des infections.** Si vous ne vous nettoyez pas les mains ou si vous ne nettoyez pas et ne désinfectez pas le matériel que vous utilisez pour plusieurs clients, les micro-organismes peuvent facilement se propager.
- **Il existe des moyens simples de prévenir la propagation des infections.** Les concepts clés de la prévention comprennent le nettoyage des mains, le port de l'équipement de protection individuelle, ainsi que le nettoyage et la désinfection appropriés du matériel.

À qui ce document s'adresse-t-il?

Ce document décrit les principales pratiques de prévention et de contrôle des infections (PCI) qui doivent être suivies par les fournisseurs de soins de santé travaillant à domicile et en milieu communautaire. Il peut être utilisé par les administrateurs, les gestionnaires, les superviseurs, les éducateurs et les spécialistes de la prévention des infections.

Quand utiliser ce document

- Pour l'orientation et la formation.
- Comme outil d'encadrement pour renforcer les pratiques.
- Comme document de référence.
- Pour fournir l'information nécessaire au soutien des clients et des familles.

Il peut être utilisé et imprimé en entier ou par sections selon les besoins du personnel et de l'organisation. Les clients, les patients et les résidents seront désignés par le terme « clients » tout au long du document. Le contenu du présent manuel a été élaboré selon les documents de pratiques exemplaires du Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI)¹⁻⁸.

Pratiques de base

Les pratiques de base sont employées pour tous les clients pendant tous les types de soins afin de contrôler la propagation des infections.

Éléments des pratiques de base



Évaluation des risques

- Avant chaque interaction avec le client
- N'apporter au domicile que les objets indispensables aux soins



Hygiène des mains

- Selon les 4 moments

Contrôles environnementaux



- Nettoyer l'équipement entre deux utilisations
- Nettoyer la zone de soins immédiate
- Manipuler le linge sale et les déchets de façon sécuritaire
- Avoir accès à un désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) et à des contenants pour objets tranchants sur le lieu de soins afin de prévenir l'exposition aux infections



Contrôles administratifs

- Politiques et procédures
- Éducation du personnel
- Politiques favorables à un lieu de travail sain
- Étiquette respiratoire pour le personnel et les clients
- Surveillance de la conformité aux règles avec commentaires



Équipement de protection individuelle (EPI)

- Veiller à ce que l'EPI soit facilement accessible et à ce qu'il y en ait en quantité suffisante

Évaluation des risques

L'évaluation des risques est la première étape à réaliser avant chaque interaction avec un client. La réalisation d'une évaluation des risques permet de réduire l'exposition potentielle aux micro-organismes et à d'autres dangers pour la santé et la sécurité.

Méthodes d'évaluation des risques

1. Admission initiale au service de soins à domicile et en milieu communautaire

✓ **Rassemblez les renseignements suivants :**

- Antécédents vaccinaux
- Exposition récente à des maladies infectieuses telles que la varicelle, la rougeole, la tuberculose, la COVID-19 ou antécédents d'infections chroniques
- Historique des voyages récents, y compris les voyages à l'étranger
- Toute colonisation ou infection par des organismes antibiorésistants (OA), par exemple *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM), entérocoques résistants à la vancomycine (ERV), entérobactéries productrices de carbapénèmases (EPC)
- Présence d'une éruption cutanée non diagnostiquée
- Incontinence

2. Au moment de programmer une visite

✓ **Au cours des 24 heures précédent la visite, y a-t-il eu :**

- De nouvelles expositions à une ou plusieurs infections?
- Un diagnostic récent d'infection?
- Des signes et des symptômes indiquant une infection? Par exemple, toux, fièvre, diarrhée, nausées, vomissements, ou plaies accompagnées d'un écoulement/épanchement non contrôlé.

Envisagez de reporter les rendez-vous non urgents lorsque le client présente des signes et des symptômes infectieux. Des visites virtuelles peuvent également être envisagées.

3. Avant chaque interaction avec un client

- ✓ Évaluez les éléments énumérés ci-après en vous posant les questions suivantes :

Le client/le ménage

- Le client présente-t-il des symptômes d'infection (toux, éternuements, fièvre, vomissements, diarrhée, éruption cutanée, plaies accompagnées d'un écoulement, confusion, malaise général, courbatures)?
- Une infection a-t-elle été diagnostiquée chez le client?
- Le client semble-t-il mal en point?
- Y a-t-il des membres de la famille avec lesquels vous pourriez être en contact pendant la visite qui semblent mal en point ou présentent des symptômes d'infection?
- Le client est-il capable de suivre les instructions et de coopérer pendant que vous exécutez la tâche?
- Le client ou le membre de sa famille est-il en mesure de respecter les pratiques recommandées en matière de lutte contre les infections?

L'environnement

- L'environnement immédiat du client est-il sale, encombré?
- Existe-t-il d'autres problèmes de sécurité – mauvais éclairage, températures extrêmes, conditions insalubres, animaux non attachés?

La tâche

- Aurez-vous des contacts étroits et prolongés avec le client?
- Est-ce la première fois que vous effectuez cette tâche?
- Êtes-vous susceptible d'être exposé à des liquides organiques, à des sécrétions, à des excréptions, à des affections cutanées ouvertes, à des projections ou à des éclaboussures, à un environnement ou à du matériel contaminés?

Avez-vous répondu par l'affirmative?

Si vous avez répondu OUI à l'une des questions ci-dessus, vous devez prendre des mesures supplémentaires pour vous protéger.

- ✓ Si vous êtes en contact avec des liquides organiques ou un environnement contaminé, procédez à une hygiène des mains et mettez des gants.
- ✓ En cas de risque de projection ou d'éclaboussure de liquides organiques, pratiquer l'hygiène des mains et mettre un masque avec protection oculaire, des gants et une blouse.

- ✓ Si le client tousse, éternue ou présente d'autres signes et symptômes respiratoires, mettez un masque et une protection faciale lorsque vous vous trouvez à moins de deux mètres (6 pieds) du client.
- ✓ Si le client présente une infection connue ou des symptômes d'infection, il convient de prendre des précautions supplémentaires précisément adaptées à l'infection en question.

Hygiène des mains



L'hygiène des mains est le moyen le plus important de prévenir les infections. L'hygiène des mains relève de la responsabilité de toutes les personnes impliquées dans les soins aux clients. Il existe des moments importants où l'hygiène des mains doit être pratiquée lors de la prestation de soins aux clients. C'est ce qu'on appelle les 4 moments où se laver les mains.

Les 4 moments où se laver les mains

Moment

1

Avant de toucher pour la première fois le client ou son environnement

Moment

2

Avant les interventions aseptiques

Moment

3

Après un risque d'exposition aux liquides organiques

Moment

4

Après avoir touché le client ou son environnement

Désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA)



Méthode préférée d'hygiène des mains lorsque les mains ne sont pas visiblement souillées

- Le DMBA avec 70-90 % d'alcool contenant des émollients est recommandé.
- Le DMBA prend moins de temps que l'eau et le savon et tue la plupart des virus et des bactéries.
- Les fournisseurs de soins ont du DMBA à disposition.

Eau et savon



Méthode privilégiée lorsque les mains sont visiblement souillées.

- L'action mécanique du lavage, du rinçage et du séchage contribue à l'élimination des micro-organismes éventuellement présents.
- En l'absence d'eau et de savon, se nettoyer les mains à l'aide d'une lingette humide puis d'un DMBA. Ne pas utiliser le lavabo du client.
- Ne pas utiliser le pain de savon du client ni aucun produit d'hygiène des mains provenant de son domicile.



Pour l'une ou l'autre méthode, utiliser une quantité suffisante de produit pour couvrir toutes les surfaces des mains et pratiquer l'hygiène des mains pendant 15 secondes.

Quand pratiquer l'hygiène des mains

Tout ce qui se trouve au domicile du client est considéré comme son environnement de soins.

L'hygiène des mains est nécessaire dans les cas suivants :

- ✓ Avant d'entrer chez le client et avant de quitter son domicile. (Moments 1 et 4)
- ✓ Avant de toucher le client ou les objets et surfaces de son domicile où des soins lui seront prodigues, par exemple l'équipement médical, le lit, la table. (Moment 1)
- ✓ Avant de pratiquer toute intervention aseptique ou stérile, par exemple l'insertion ou l'entretien d'une perfusion, les soins buccodentaires, le soin des plaies. (Moment 2)
- ✓ Après avoir été au contact d'un liquide corporel, par exemple du sang, de la salive, une plaie ouverte ou une lésion cutanée, un urinal, un bassin hygiénique, un pansement. (Moment 3)
- ✓ Après avoir touché le client ou les objets et surfaces qui l'entourent pendant les soins. (Moment 4)
- ✓ Après l'élimination de déchets ou après avoir touché un équipement souillé ou sale.
- ✓ Avant de mettre et de retirer l'ÉPI tel que le masque, la blouse et les gants.
- ✓ Avant tout contact avec un sac de matériel et de fournitures propres.
- ✓ Avant de préparer ou de donner des médicaments ou des aliments.
- ✓ Après l'hygiène personnelle.

Prendre soin de vos mains

Le soin des mains est un élément clé d'un programme d'hygiène des mains visant à maintenir et à promouvoir une peau saine et intacte. La peau intacte est la première ligne de défense de l'organisme contre la colonisation et l'infection. Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter la ressource de Santé publique Ontario intitulée Hygiène des mains.

Désinfectant pour les mains à base d'alcool

Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) pour vous nettoyer les mains, car il est moins desséchant que l'eau et le savon.

L'eau et le savon ne sont nécessaires que si les mains sont visiblement souillées.

Gants

Porter des gants plus longtemps qu'il est nécessaire peut abîmer votre peau.

Lotion pour les mains

Utiliser régulièrement la lotion fournie sur votre lieu de travail pour garder vos mains hydratées et saines.

Obtenir de l'aide

Si vos mains sont sèches, rouges ou gercées, il est temps de demander de l'aide à votre responsable.



Utilisation de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) comprend une protection oculaire, un masque médical, une blouse et des gants. Le choix d'ÉPI repose sur l'évaluation des risques et sur la présence de signes et symptômes infectieux ou un diagnostic d'infection.

Guide général d'utilisation de l'ÉPI

- ✓ Revêtir l'ÉPI juste avant l'interaction ou l'intervention auprès du client.
- ✓ Retirer l'ÉPI et en disposer immédiatement après l'exécution de la tâche et avant de passer à une autre activité.
- ✓ Mettre et enlever correctement l'ÉPI.
- ✓ Se laver les mains avant et après l'utilisation d'ÉPI.
- ✓ Retirer l'ÉPI lorsqu'il est souillé ou mouillé et ne pas le réutiliser.

Port de gants



- ✓ Le port d'une double paire de gants n'est pas recommandé pour les soins.
- ✓ Les gants ne sont pas nécessaires pour les soins de santé courants sur une peau intacte.
- ✓ On portera des gants si les mains entrent en contact avec les muqueuses, une peau non intacte, les tissus, le sang, les liquides organiques, les sécrétions, les excréptions ou les surfaces et le matériel contaminés en présence.
- ✓ Les gants ne remplacent pas l'hygiène des mains. Il faut se nettoyer les mains avant de mettre les gants et après les avoir enlevés.
- ✓ Changer ou retirer les gants avant de passer d'une partie du corps contaminée à une partie du corps propre du même client ou dans le même environnement.

Port d'une blouse



- ✓ Les blouses servent à protéger les vêtements et la peau pendant les soins aux clients.
- ✓ Le port d'une blouse est obligatoire lorsque l'interaction prévue est susceptible de créer des éclaboussures ou des projections de liquides organiques.
- ✓ Les blouses ne servent qu'une seule fois et doivent ensuite être jetées ou lavées (selon le cas).

Port d'une protection faciale (masque médical et protection oculaire)



- ✓ Pour protéger les muqueuses du visage (celles des yeux, du nez et de la bouche) pendant les soins aux clients susceptibles de générer des éclaboussures ou des projections de liquides organiques, de sécrétions ou d'excrétions.
- ✓ Ne pas faire de double masque.
- ✓ Pratiquer l'hygiène des mains avant et après le retrait du masque médical et de la protection oculaire.
- ✓ Les lunettes prescrites ne sont pas acceptables comme protection oculaire.

Port d'un masque N95



- ✓ À utiliser pour empêcher l'inhalation de particules respiratoires pouvant contenir des agents infectieux transmis par voie aérienne (par exemple, la tuberculose ou la rougeole).
- ✓ Pour les interventions médicales générant des aérosols, portez un masque N95 dont l'étanchéité et l'ajustement ont été vérifiés ou un masque médical bien ajusté.
- ✓ Changer le masque N95 ou le masque médical bien ajusté s'il est mouillé ou souillé.
- ✓ Pratiquer l'hygiène des mains avant de mettre les gants et après les avoir retirés.
- ✓ Ne pas porter de masque médical en même temps qu'un masque N95.

Mesures recommandées

Mettre un équipement de protection individuelle



1. Pratiquer l'hygiène des mains.
2. Mettre la blouse.
3. Mettre le masque ou le respirateur N95.
4. Mettre une protection oculaire.
5. Mettre des gants.

Retirer l'équipement de protection individuelle



1. Enlever les gants.
2. Enlever la blouse.
3. Pratiquer l'hygiène des mains.
4. Enlever la protection oculaire.
5. Enlever le masque ou le N95.
6. Pratiquer l'hygiène des mains.

Précautions supplémentaires

Les précautions supplémentaires font référence aux mesures de PCI (par exemple, ÉPI, nettoyage supplémentaire de l'environnement) à prendre en plus des pratiques de base pour protéger le personnel et les clients en interrompant la transmission des micro-organismes suspectés ou confirmés. Communiquer les précautions supplémentaires aux fournisseurs de soins dans le cercle de soins.

Noter que la formulation des documents sur la transmission d'agents infectieux et celle des précautions supplémentaires ont été modifiées de façon à refléter les renseignements fournis dans les documents d'orientation plus récents.

Catégories de précautions supplémentaires

La plupart des micro-organismes ne peuvent pas se déplacer seuls. Ils ont besoin d'un moyen pour se déplacer d'un endroit à l'autre. C'est ce qu'on appelle le mode de transmission. Les précautions supplémentaires varient en fonction du mode de transmission, par exemple la transmission par contact et par voie aérienne.

Il existe quatre catégories de précautions supplémentaires :



Précautions contre la transmission
par contact



Précautions contre la transmission
par voie aérienne



Précautions contre la transmission
par gouttelettes



Précautions supplémentaires pour les infections
respiratoires aiguës (IRA)

Maintenir les précautions supplémentaires jusqu'à ce que le risque de transmission de maladies ou de la plupart des micro-organismes ait été éliminé. Il faut évaluer continuellement le risque de transmission et éventuellement, dans certains cas, consulter un spécialiste. Chacune de ces catégories sera abordée dans les sections suivantes, avec des exemples de maladies et d'affections, y compris les mesures de lutte contre l'infection requises dans chaque catégorie.

Précautions contre la transmission par contact



Les précautions contre la transmission par contact sont utilisées **en plus** des pratiques de base telles que l'hygiène des mains pour arrêter la propagation des organismes qui peuvent se propager par contact direct avec la personne infectée (poignée de main) ou par contact indirect avec des surfaces ou des objets (stéthoscopes) contaminés présents dans l'environnement.

Micro-organismes courants nécessitant des précautions lors des contacts

1. Organismes antibiorésistants (OA)
 - *Staphylococcus aureus* résistant à la méthicilline (SARM)
 - Entérocoques résistants à la vancomycine (ERV)
 - Bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE)
 - Entérobactéries productrices de carbapénèmes (EPC)
2. *Clostridium difficile* (*C. difficile*)
3. *Candidozyma auris* (*C. auris*), autrefois connu sous le nom de *Candida auris*
4. Gale

Organismes antibiorésistants (OA)

Les faits

SARM

- Bactérie résistante à certains antibiotiques.
- Peut vivre sur la peau et dans le nez sans rendre les gens malades, mais peut aussi provoquer des infections graves.

ERV

- Bactérie résistante à de nombreux antibiotiques. Peut vivre longtemps hors de l'organisme (par exemple, sur des surfaces).
- Vit dans l'intestin et les matières fécales d'une personne colonisée ou infectée.

BLSE

- Bactérie devenue résistante à certains types d'antibiotiques. [Lorsqu'une BLSE est détectée, il s'agit le plus souvent d'*Escherichia coli* (*E. coli*) et de *Klebsiella pneumoniae*].
- On la trouve couramment dans l'intestin. La plupart des personnes ne présentent pas de signes ou de symptômes d'infection, mais les BLSE sont capables de provoquer des infections graves, telles que les infections des voies urinaires.

EPC

- Bactérie pouvant provoquer des infections dans n'importe quelle partie du corps (par exemple, les poumons, la circulation sanguine, l'abdomen, les voies urinaires et les cathéters veineux centraux) et difficile à traiter, car les antibiotiques que nous utilisons normalement ne sont plus efficaces contre les EPC.
- Déclarer les nouveaux cas d'EPC au bureau de santé publique local.

Indications concernant le SARM, l'ERV, la BLSE ou l'EPC



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Porter une blouse et des gants lors de la prestation de soins directs au client. Les jeter avec les ordures ménagères après usage.



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Se référer au responsable ou superviseur de la PCI pour cesser les précautions supplémentaires.



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.

Clostridium difficile (C. difficile)

Les faits

- Il s'agit d'une bactérie qui vit dans l'intestin et peut provoquer une diarrhée sévère.
- À la maison, un nettoyage normal est suffisant. Des nettoyants ménagers ou des solutions d'eau de javel diluées peuvent être utilisés pour désinfecter la salle de bain.
- Il n'est pas nécessaire d'envoyer un échantillon de suivi (pour confirmer la guérison) si le client a recouvré une fonction intestinale normale.

Indications concernant *C. difficile*



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ». Ne pas pratiquer l'hygiène des mains au lavabo d'un client afin de ne pas risquer une nouvelle contamination des mains. En l'absence d'eau et de savon, se nettoyer les mains à l'aide d'une lingette humide puis d'un DMBA.



Porter une blouse et des gants et les jeter avec les ordures ménagères après usage.
Appliquer les précautions de contact jusqu'à ce que les selles soient redevenues normales depuis au moins 48 heures.



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.

Candidozyma auris (C. auris)

Les faits

- Il s'agit d'un champignon qui peut provoquer des infections graves, en particulier chez les patients gravement malades.
- Il peut infecter n'importe quelle partie du corps (sang ou plaie) et est souvent résistant aux médicaments qui traitent ces infections.
- Il peut survivre longtemps sur les surfaces et les équipements, même après le nettoyage et la désinfection habituels. On pense que cela joue un rôle dans la transmission au sein des établissements de soins de santé.

Indications concernant *C. auris*



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Porter une blouse et des gants et les jeter avec les ordures ménagères après usage.



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins. Les désinfectants quaternaires ne sont pas efficaces contre *C. auris*.

Renseignements supplémentaires



Se référer au responsable ou superviseur de la PCI pour cesser les précautions supplémentaires.



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.

Gale

Les faits

- Elle est causée par des acariens qui creusent la peau, pondent des œufs et provoquent une éruption cutanée accompagnée de démangeaisons.
- Ne vit pas plus de trois jours hors du corps humain.
- Les zones entre les doigts, les plis des poignets, des coudes et des genoux, les organes génitaux, les seins et les omoplates sont le plus souvent infestés.
- Les acariens se transmettent généralement par contact direct et prolongé de la peau avec une personne atteinte de la gale.
- Les acariens peuvent parfois se propager indirectement en partageant les vêtements, les serviettes ou la literie d'une personne atteinte de la gale.
- Se transmet facilement aux partenaires sexuels et aux membres de la famille.

Indications concernant la gale



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Porter une blouse et des gants et les jeter avec les ordures ménagères après usage. Prendre des précautions en cas de contact avec le client et son environnement jusqu'à 24 heures après l'application du traitement prescrit.



Nettoyer l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Prévoir la visite à domicile en fin de journée.



Traiter la gale dès que possible pour éviter la transmission. Traiter tous les membres de la famille et les autres personnes potentiellement exposées en même temps que la personne infectée afin de prévenir une nouvelle exposition et la résurgence de la maladie. Appliquer le traitement contre la gale conformément à la prescription.



Encourager les clients à nettoyer soigneusement leur environnement après le traitement.



Laver les tissus à l'eau chaude savonneuse et les sécher à la machine à température élevée.



Conserver dans un sac en plastique fermé pendant au moins trois jours les articles qui ne peuvent être lavés ou nettoyés.

Précautions contre la transmission par gouttelettes

Les précautions contre la transmission par gouttelettes sont à prendre **en plus** des pratiques de base lorsque des particules infectieuses s'échappent des voies respiratoires et pénètrent dans les yeux, le nez ou la bouche ou dans les voies respiratoires d'un hôte sensible.

Micro-organismes courants nécessitant des précautions contre la transmission par gouttelettes

1. Coqueluche
2. Oreillons
3. Rubéole

Coqueluche

Les faits

- Infection aiguë des voies respiratoires causée par la bactérie *Bordetella pertussis*.
- Les personnes infectées laissent s'échapper des particules respiratoires infectieuses qui se propagent dans
- l'air. Les symptômes commencent par une légère maladie respiratoire, suivie d'épisodes de toux prolongés qui durent souvent plus de deux semaines.
- Signaler les cas de coqueluche au bureau de santé publique local.

Indications concernant la coqueluche



S'assurer que les vaccins sont à jour.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Porter un masque médical et des lunettes de protection à moins de deux mètres du client.



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.



Fournir un masque médical aux clients qui sont capables d'en tolérer l'usage.



Une personne recevant un traitement antibiotique n'est normalement plus contagieuse après cinq jours de traitement.

Oreillons

Les faits

- Il s'agit d'une infection virale contagieuse causée par le virus des oreillons. Le virus se propage dans l'air par des particules respiratoires infectieuses provenant d'une personne infectée. Il peut également se propager au contact d'objets utilisés par une personne infectée tels que des tasses et des couverts.
- Les personnes atteintes peuvent être contagieuses sept jours avant le début du gonflement des glandes salivaires et pendant cinq jours par la suite.
- Signaler les cas d'oreillons au bureau de santé publique local.

Indications concernant les oreillons



S'assurer que les vaccins sont à jour.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Porter un masque médical et des lunettes de protection à moins de deux mètres du client.



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.



Fournir un masque médical aux clients qui sont capables d'en tolérer l'usage.



Maintenir les précautions pendant cinq jours après l'apparition du gonflement.

Rubéole

Les faits

- Il s'agit d'une infection virale contagieuse causée par le virus de la rubéole et qui se propage par l'intermédiaire de particules respiratoires infectieuses provenant d'une personne infectée par la toux et les éternuements.
- La personne atteinte est contagieuse une semaine avant l'apparition de l'éruption cutanée et pendant au moins quatre jours suivant celle-ci.
- Les femmes qui contractent la rubéole pendant la grossesse peuvent transmettre le virus à leur fœtus, provoquant une fausse couche, une mortinaissance ou des malformations congénitales (syndrome de rubéole congénitale).
- Déclarer les cas de rubéole au bureau de santé publique local.

Indications concernant la rubéole



S'assurer que les vaccins sont à jour. Seul le personnel immunisé est autorisé à prodiguer des soins.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Porter un masque médical et des lunettes de protection à moins de deux mètres du client.



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Maintenir les précautions pendant sept jours après l'apparition de l'éruption.



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.



Fournir un masque médical aux clients qui sont capables d'en tolérer l'usage.



Les personnes enceintes ne doivent pas fournir de soins aux clients atteints de rubéole, quel que soit leur statut vaccinal.

Précautions supplémentaires pour les infections respiratoires aiguës

Des précautions supplémentaires en cas d'infections respiratoires aiguës (IRA), **également appelées précautions contre la transmission par contact et par gouttelettes**, doivent être prises lorsqu'il est avéré que des particules respiratoires infectieuses se propagent dans l'air, le plus souvent sur de courtes distances, en se posant directement sur les membranes muqueuses. Celles-ci viennent compléter les pratiques de base telles que l'hygiène des mains.

Micro-organismes courants nécessitant des précautions supplémentaires pour les infections respiratoires aiguës

1. Grippe
2. COVID-19
3. Virus respiratoire syncytial (VRS)

Grippe

Les faits

- Le virus de la grippe est un virus respiratoire qui circule le plus souvent en automne et en hiver. Il peut provoquer des maladies respiratoires légères ou graves.
- Les nouveaux cas de grippe et les cas de grippe non saisonnière doivent être signalés au bureau de santé publique.
- Les particules respiratoires infectieuses se répandent dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle et peuvent être transmises au contact de surfaces contaminées.

Indications concernant la grippe



Se faire vacciner chaque année contre la grippe.



Porter un masque médical, une protection oculaire, des gants et une blouse lorsqu'on fournit des soins directs.

Un respirateur N95 dont l'ajustement n'a pas été vérifié (ou l'équivalent) est considéré comme l'équivalent d'un masque médical.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires

-  Le personnel doit rester à la maison lorsqu'il est malade.
-  Maintenir les précautions pendant cinq jours après le début de la maladie.
-  Fournir un masque médical aux clients qui sont capables d'en tolérer l'usage.
-  Encourager les clients à respecter l'étiquette respiratoire (en couvrant votre toux et vos éternuements).
-  Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.

COVID-19

Les faits

- La COVID-19 est une maladie infectieuse causée par le virus SARS-CoV-2.
- La maladie provoque des signes et des symptômes respiratoires semblables à ceux de la grippe ou du rhume.
Elle peut également affecter d'autres parties du corps.
- Les particules respiratoires infectieuses se répandent dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle et peuvent être transmises au contact de surfaces contaminées.
- Signaler les cas de COVID-19 au bureau de santé publique local.

Indications concernant la COVID-19



Garder les vaccins contre la COVID-19 à jour.



Porter un masque médical, une protection oculaire, des gants et une blouse lorsqu'on fournit des soins directs.
Un respirateur N95 dont l'ajustement n'a pas été vérifié (ou l'équivalent) est considéré comme l'équivalent d'un masque médical.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires

-  Le personnel doit rester à la maison lorsqu'il est malade.
-  Fournir un masque médical aux clients qui sont capables d'en tolérer l'usage.
-  Encourager les clients à respecter l'étiquette respiratoire (en couvrant votre toux et vos éternuements).
-  Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.
-  Se référer au responsable ou superviseur de la PCI pour cesser les précautions supplémentaires.

Virus respiratoire syncytial (VRS)

Les faits

- Il s'agit d'un virus respiratoire commun qui provoque des symptômes légers, semblables à ceux du rhume, mais qui peuvent être plus graves chez certaines populations (par exemple, les nourrissons et les personnes âgées).
- Plus actif à l'automne, il atteint son activité maximale en hiver, comme le virus de la grippe.
- Les particules respiratoires infectieuses se répandent dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle et peuvent être transmises au contact de surfaces contaminées.

Indications concernant le virus respiratoire syncytial (VRS)



S'assurer que les vaccins sont à jour (personnes admissibles).



Porter un masque médical, une protection oculaire, des gants et une blouse lorsqu'on fournit des soins directs.

Un respirateur N95 dont l'ajustement n'a pas été vérifié (ou l'équivalent) est considéré comme l'équivalent d'un masque médical.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Le personnel doit rester à la maison lorsqu'il est malade.



Maintenir les précautions pendant toute la durée de la maladie.



Fournir un masque médical aux clients qui sont capables d'en tolérer l'usage.



Encourager les clients à respecter l'étiquette respiratoire (en couvrant votre toux et vos éternuements).



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.

Précautions contre la transmission par voie aérienne

Les précautions contre la transmission par voie aérienne s'ajoutent aux pratiques de base telles que l'hygiène des mains pour les clients dont on sait ou dont on soupçonne qu'ils sont atteints d'une maladie transmissible par voie aérienne.

La transmission par voie aérienne se fait par l'intermédiaire de particules respiratoires infectieuses capables de rester en suspension dans l'air pendant de longues périodes et de se déplacer dans les courants d'air sur de plus longues distances.

Micro-organismes courants nécessitant des précautions contre la transmission par voie aérienne

1. Tuberculose
2. Varicelle
3. Rougeole

Tuberculose (TB)

Les faits

- La tuberculose pulmonaire ou extrapulmonaire active est causée par la bactérie *Mycobacterium tuberculosis*.
- Sa transmission nécessite un contact étroit et prolongé avec une personne atteinte d'une tuberculose active.
- Les personnes atteintes d'une infection tuberculeuse latente mais ne présentant aucun symptôme ne sont pas infectieuses et ne peuvent pas la transmettre à d'autres.
- Prévisible, traitable et guérissable avec des antibiotiques.
- Déclarer les cas de tuberculose au bureau de santé publique local.

Indications concernant la tuberculose



Porter un masque N95 dont l'ajustement et l'étanchéité ont été vérifiés lorsqu'on se trouve dans l'environnement d'un client atteint d'une tuberculose pulmonaire ou laryngée présumée ou active.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires

-  Les pratiques de base sont adéquates pour soigner les clients atteints d'une infection tuberculeuse latente.
-  S'ils le tolèrent, les clients suspectés ou confirmés d'avoir une infection active doivent porter un masque médical pendant la prestation des soins ou pendant le transport.
-  Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.
-  Les contacts familiaux des clients atteints de tuberculose ne sont pas tenus de porter un masque N95, car ils ont déjà été exposés.

Varicelle et zona (herpès zoster)

Les faits

- Maladie causée par le virus varicelle-zona (VZV).
- Une personne qui a déjà eu la varicelle ne l'aura plus jamais, mais pourrait développer un zona plus tard au cours de sa vie.
- La varicelle et le zona disséminé nécessitent des précautions contre la transmission par voie aérienne et par contact, tandis que le zona localisé nécessite des pratiques de base.
- Une personne qui n'a jamais eu la varicelle ou qui n'est pas immunisée contre la varicelle peut contracter la maladie si elle s'occupe d'une personne atteinte de varicelle ou de zona.
- Signaler les cas de varicelle au bureau de santé publique local.

Indications concernant la varicelle et le zona disséminé



S'assurer que les vaccins sont à jour.



Le personnel non immunisé qui entre chez une personne atteinte doit porter un masque N95 dont l'ajustement et l'étanchéité ont été vérifiés, une blouse et des gants. Le personnel immunisé peut entrer dans la maison sans masque N95.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires

-  Maintenir les précautions jusqu'à ce que toutes les lésions aient formé une croûte et soient sèches.
-  Les clients atteints d'une varicelle active ou d'un zona disséminé sont encouragés à porter un masque médical pendant les soins ou pendant le transport s'ils le tolèrent.
-  Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.
-  Les contacts familiaux des clients atteints de varicelle ne sont pas tenus de porter un masque N95, car ils ont déjà été exposés.

Rougeole

Les faits

- La rougeole est une infection virale très contagieuse et la vaccination est le meilleur moyen de s'en prémunir.
- Elle se propage par l'intermédiaire de particules respiratoires infectieuses capables de rester en suspension dans l'air pendant de longues périodes. La rougeole se propage également par contact direct et indirect avec des particules respiratoires infectieuses présentes sur les muqueuses du visage d'une personne, ainsi que par contact indirect lorsqu'une personne touche une surface contaminée, puis touche ses yeux, son nez ou sa bouche.
- Les symptômes de la rougeole sont la fièvre, une éruption cutanée rouge, des yeux rouges et larmoyants et la toux. L'éruption commence à la tête et s'étend au reste du corps.
- Déclarer les cas de rougeole au bureau de santé publique local.

Indications concernant la rougeole



S'assurer que les vaccins sont à jour.



Nécessite des précautions contre la transmission par voie aérienne, par gouttelettes et par contact. Tous les membres du personnel, quelle que soit leur immunité présumée contre la rougeole, doivent porter un masque N95 dont l'ajustement et l'étanchéité ont été vérifiés, une blouse, des gants et une protection oculaire lorsqu'ils prodiguent des soins à un client atteint d'une rougeole suspecte ou confirmée.



Pratiquer l'hygiène des mains en respectant « les 4 moments où se laver les mains ».



Nettoyer et désinfecter l'environnement immédiat du client qui entrera en contact avec les fournitures propres pendant la prestation des soins.

Renseignements supplémentaires



Maintenir les précautions pendant quatre jours après le début de l'éruption et pendant toute la durée de la maladie chez les clients immunodéprimés.



Les clients atteints d'une infection active par la rougeole sont encouragés à porter un masque médical pendant les soins ou pendant le transport s'ils le tolèrent.



Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable après usage, y compris le matériel réservé au client.



Les contacts familiaux des clients atteints de rougeole ne sont pas tenus de porter un masque N95, car ils ont déjà été exposés.

Technique aseptique

L'asepsie est une mesure importante de prévention et de contrôle des infections et comprend l'hygiène des mains, l'antisepsie cutanée, l'utilisation de fournitures et de dispositifs stériles ou propres, ainsi que le nettoyage et la désinfection.

Rappels importants lors de l'utilisation de la technique aseptique

- Utiliser une technique aseptique dans le cadre d'une administration sûre des médicaments.
- Les aiguilles et les seringues sont **À USAGE UNIQUE**.
- **NE PAS** utiliser les poches de solution intraveineuse comme source commune pour plusieurs clients.
- **NE PAS** mettre en commun le contenu restant des flacons.
- Des barrières telles que des rideaux jetables peuvent être utilisées pour couvrir les zones de travail.
- Utiliser une technique aseptique pour pratiquer des interventions ou utiliser des instruments médicaux impliquant une pénétration de la peau, des muqueuses ou d'une cavité corporelle.

Exemples :

- Pose d'un drain ou d'une sonde urinaire
- Préparation et administration de médicaments injectables
- Soin des plaies
- Procédures de surveillance de la glycémie

Flacons multidoses

- ✓ Les flacons monodoses sont **TOUJOURS** préférables. L'utilisation de flacons multidoses augmente le risque de transmission d'agents pathogènes par le sang et de contamination bactérienne.
- ✓ Si un flacon multidose est utilisé, il l'est pour un seul client, avec une étiquette indiquant le nom du client et la date de la première utilisation.
- ✓ Ne jamais introduire une aiguille ou une seringue usagée dans un flacon multidose. Frotter le dessus du flacon avec de l'alcool à 70 %.
- ✓ Jeter les flacons multidoses ouverts conformément aux instructions du fabricant ou dans un délai de 28 jours, en choisissant le délai le plus court.
- ✓ Jeter immédiatement le flacon multidose si la stérilité est mise en doute ou compromise ou si le flacon ne porte pas le nom du patient et la date de la première ponction.

Une **exception** peut être envisagée pour les flacons multidoses utilisés pour un seul client (par exemple, les vaccins contre les allergies) si le mode d'emploi du fabricant indique que le flacon peut être utilisé pendant plus de 28 jours.

Intervention médicale générant des aérosols (IMGA)

Une intervention médicale avec une probabilité accrue de générer des particules respiratoires infectieuses qui peuvent augmenter le risque d'infections pour le personnel et d'autres personnes.

Il est recommandé au personnel d'utiliser un masque médical bien ajusté et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) lorsqu'il se trouve à moins de deux mètres d'une intervention ou d'une visite, quel que soit le client et que celui-ci présente ou non des symptômes d'infection respiratoire aiguë.

Interventions considérées comme des IMGA

Pour les IMGA, tout le personnel devra procéder à une évaluation des risques au point de service (ERPS) avant toute interaction. Toute personne ou organisation peut déterminer des mesures supplémentaires en fonction de l'évaluation des risques.

Il est fortement recommandé aux organisations et aux établissements de soins de santé de se conformer aux dernières exigences ou recommandations législatives qui les concernent.

Les interventions suivantes sont couramment pratiquées et souvent considérées comme des IMGA.

- ✓ Intubation, extubation et procédures connexes (par exemple, ventilation manuelle et aspiration profonde ouverte).
 - ✓ Interventions liées à une trachéotomie/trachéostomie (insertion/aspiration ouverte/retrait).
 - ✓ Ventilation non invasive (VNI), par exemple : ventilation en pression positive à deux niveaux (BiPAP).
 - ✓ Ventilation en pression positive continue (VPPC).
-

Le prélèvement nasal ou de gorge n'est pas considéré comme une intervention présentant un risque accru de transmission.

IMGA pour les services de soutien personnel et d'aide familiale

Bien que le personnel de soutien ne soit pas directement impliqué dans l'IMGA, il peut être présent pour aider les clients ou d'autres fournisseurs de soins.

Voici quelques rappels pour rester en sécurité :

- ✓ Effectuer une évaluation des risques au point de service pour chaque interaction.
- ✓ Connaître les interventions pratiquées par les autres fournisseurs de soins.
- ✓ Consulter les autres fournisseurs de soins ou votre superviseur si vous ne savez pas très bien ce qu'il faut faire.
- ✓ Que peut faire le personnel de soutien pendant la réalisation de l'IMGA?
 - Quitter la pièce pendant l'intervention si cela ne présente aucun danger.
 - Ou porter l'ÉPI nécessaire pour éviter l'exposition.

Nettoyage et désinfection

Le maintien d'un environnement propre et sûr pour les soins à domicile est essentiel pour la sécurité des clients et du personnel.

Le nettoyage et la désinfection systématiques et efficaces des surfaces, des objets et des équipements sont des activités essentielles qui protègent les clients et le personnel contre les infections.

Rappels à propos du nettoyage et de la désinfection

- ✓ Veiller à ce que l'endroit où vous prodiguerez les soins soit propre et dégagé de tout encombrement.
- ✓ Utiliser un désinfectant de qualité médicale et suivre le mode d'emploi du fabricant, la fiche de données de sécurité (FDS) du produit et les politiques de votre organisation sur la manière d'utiliser les désinfectants en toute sécurité.
- ✓ Choisir si possible des produits de nettoyage et de désinfection en une seule étape.
- ✓ Utiliser les produits désinfectants choisis par votre lieu de travail.
- ✓ Ne pas utiliser de flacon pulvérisateur pour le nettoyage et la désinfection.
- ✓ Les lingettes doivent rester humides (en gardant le couvercle fermé) et être jetées si elles deviennent sèches.
- ✓ Porter l'ÉPI requis comme indiqué dans les instructions du produit ou la politique et les procédures de l'organisation (par exemple, le port de gants peut être recommandé).
- ✓ Veiller à ce que soit respecté le temps de contact du désinfectant, indiqué dans le mode d'emploi du fabricant. La surface doit rester humide pendant le temps de contact requis (par exemple, pour un temps de contact de 3 minutes, la surface reste humide pendant 3 minutes). Réappliquer le désinfectant sur la surface si le temps de contact n'est pas respecté.
- ✓ Laisser sécher les désinfectants à l'air libre.

Manipulation du linge sale



- ✓ Mettre le linge souillé dans un sac au point de service.
- ✓ Les pratiques de base sont adéquates pour manipuler le linge souillé.
- ✓ Une manipulation particulière du linge n'est pas systématiquement requise pour les clients faisant l'objet de précautions supplémentaires.
- ✓ Ne pas secouer le linge souillé et veiller à le tenir loin de vous pour le transporter.
- ✓ Manipuler le linge avec prudence en cas de contact inattendu avec des objets tranchants ou en présence fortuite d'autres dangers.

Manipulation des déchets



- ✓ Les déchets ordinaires tels que l'ÉPI usagé ne nécessitent pas de manipulation particulière pour être éliminés.
- ✓ Ne pas remplir les sacs à ordures à ras bord.
- ✓ Ne pas comprimer les sacs à ordures avec les mains.
- ✓ Transporter les déchets en les tenant loin de vous, afin d'éviter la contamination de la peau et des vêtements.
Transporter les déchets dans un conteneur étanche afin de minimiser la manipulation des déchets.

Comment nettoyer les éclaboussures de sang et de liquides organiques



- ✓ Rassembler tous les produits de nettoyage.
- ✓ Mettre des gants.
- ✓ S'il y a risque d'éclaboussures, il est aussi recommandé de porter une blouse et une protection faciale.
- ✓ Essuyer le sang et les liquides organiques. Appliquer un désinfectant. Éviter les éclaboussures ou les projections.
- ✓ Éliminer le matériel en le jetant dans une poubelle ordinaire.
- ✓ Retirer l'ÉPI et pratiquer aussitôt l'hygiène des mains.

Comment nettoyer le matériel électronique



- ✓ Le matériel électronique peut être contaminé par des micro-organismes. Ceux-ci peuvent être transférés entre les clients si le matériel n'est pas nettoyé et désinfecté après chaque utilisation.
- ✓ Nettoyer et désinfecter le matériel électronique après usage. Penser à le protéger au moyen de protecteurs d'écran et d'étuis qui peuvent être nettoyés et désinfectés.
- ✓ Le matériel électronique est, dans la mesure du possible, conçu pour être utilisé dans le secteur des soins de santé et est accompagné d'instructions du fabricant sur le nettoyage et la désinfection.

Retraitemen^t du matériel et des appareils

Suivre les pratiques exemplaires de PCI pour la manipulation, le nettoyage, le retraitement, le transport et l'entreposage du matériel et des fournitures utilisés pour les soins aux clients.

Consulter les politiques et procédures de votre lieu de travail pour des instructions précises.

Classification du matériel

Non critique

Le matériel entre en contact avec la peau intacte et non avec les muqueuses.

- Brassards de tensiomètre
 - Stéthoscopes
 - Urinaux
-
- Utiliser des désinfectants de faible niveau, par exemple du peroxyde d'hydrogène accéléré, de l'ammonium quaternaire.
 - Suivre le mode d'emploi du fabricant.

Semi-critique

Le matériel entre en contact avec la peau ou les muqueuses non intactes, mais n'y pénètre pas.

- Matériel de thérapie respiratoire
 - Bocaux de nébuliseurs
 - Accessoires pour tire-lait
-
- Nettoyage suivi d'une désinfection de haut niveau au minimum. La stérilisation est préférable.
 - La désinfection de haut niveau peut être réalisée à l'aide de produits chimiques ou de la pasteurisation; la durée du procédé est cruciale pour l'efficacité.

Critique

Matériel qui pénètre dans une zone stérile du corps (par exemple, le système vasculaire, les organes internes, les articulations).

- Matériel de soin des pieds
-
- Un nettoyage suivi d'une stérilisation est nécessaire.
 - Autoclave ou autres méthodes de stérilisation.
 - Contrôler et vérifier le processus de stérilisation.

Manipulation du matériel propre et stérile

- Transporter le matériel dans des sacs ou des contenants qui peuvent être essuyés et qui sont faits d'un matériau non poreux.
- Pratiquer l'hygiène des mains avant de prendre du matériel propre et stérile dans le sac de fournitures.
- Limiter la quantité de matériel transporté à l'intérieur du domicile.
- Dans la mesure du possible, réserver du matériel aux clients nécessitant des précautions supplémentaires.
- Nettoyer et désinfecter le matériel après chaque utilisation et lorsqu'il est partagé entre les clients.
- Informer les clients sur la manière de nettoyer et de ranger le matériel et les fournitures laissés à leur domicile, et notamment de les mettre à l'abri des animaux domestiques et des enfants.
- Utiliser autant que possible du matériel et des fournitures à usage unique ou réservés à un seul client. Ne pas retraiter le matériel à usage unique ou jetable désigné par le fabricant comme étant à usage unique.
- Le matériel médical à usage unique est généralement étiqueté par le fabricant à l'aide d'un symbole.



Nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel réutilisable

- Établir et contrôler les procédures de retraitement des dispositifs à usages multiples.
- Nettoyer le matériel médical réutilisable avant la désinfection et la stérilisation. Suivre le mode d'emploi du fabricant.
- La désinfection et la stérilisation du matériel médical dépendent de l'usage qui en est fait et du risque d'infection.
- Le matériel médical non critique et semi-critique qui appartient au client, qui est réutilisé par ce dernier et utilisé uniquement par lui à son domicile, et qui n'est pas utilisé à d'autres fins, n'a pas besoin d'être désinfecté entre les utilisations, à condition d'être nettoyé et gardé au sec entre les utilisations.



Transport et manipulation du matériel sale

- ✓ Ne pas remettre les articles sales dans le sac ou le contenant avant qu'ils n'aient été correctement nettoyés, désinfectés ou stérilisés conformément au mode d'emploi du fabricant relatif au matériel.
- ✓ Nettoyer le matériel sale au point d'utilisation avant le transport.
- ✓ Séparer le matériel propre du matériel sale jusqu'à ce qu'il puisse être nettoyé, désinfecté ou stérilisé.
- ✓ Transporter le matériel sale dans des contenants fermés conçus pour empêcher le déversement de liquides.
- ✓ Nettoyer les contenants de transport après chaque utilisation.
- ✓ Au point d'utilisation, mettre les objets tranchants dans un récipient étanche résistant à la perforation, avant de les transporter.

Entreposage du matériel propre

- ✓ Ne pas entreposer les fournitures laissées chez les clients à même le sol, sur une étagère où sont entreposés des liquides, sur le rebord d'une fenêtre ou sous un évier.
- ✓ Tenir à l'écart des débris, des égouts, de l'humidité et de la vermine pour éviter toute contamination et maintenir la stérilité jusqu'au moment de l'utilisation.
- ✓ Entreposer et transporter les fournitures de manière à les garder propres et sèches et à éviter toute contamination.
- ✓ Conserver les fournitures dans les plages de température et d'humidité relative spécifiées sur l'étiquette du fabricant (en général, humidité relative maintenue entre 30 et 60 %; température maintenue entre 18 et 23 °C).
- ✓ Éviter les températures extrêmes.
- ✓ Éviter d'entreposer des fournitures dans les voitures et les garages jusqu'au lendemain ou pendant des périodes prolongées.
- ✓ Ne pas utiliser de produits dont la date de péremption est dépassée.

Santé et sécurité au travail

Contexte

Les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire ont la responsabilité de mettre en place des politiques, des procédures, une éducation et une formation pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs. De même, le personnel est tenu de respecter les politiques et procédures en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail, par exemple en portant l'ÉPI exigé par l'employeur, conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*⁹.

Un lieu de travail sain⁸

- Tous les membres du personnel doivent s'évaluer pour détecter les symptômes infectieux (par exemple, les symptômes d'une maladie respiratoire aiguë, les symptômes gastro-intestinaux) lorsqu'ils sont au travail ou à la maison.
- Tout employé malade doit rester chez lui, informer son supérieur et, s'il se trouve sur son lieu de travail, rentrer chez lui.
- Le personnel qui contracte une maladie transmissible peut être soumis à certaines restrictions au travail conformément aux politiques et procédures de l'organisation.

Vaccination du personnel⁹

Les vaccinations recommandées pour les fournisseurs de santé sont les suivantes :

- Rougeole, oreillons, rubéole (ROR)
- Varicelle
- Hépatite B
- Diphtérie, tétonos, coqueluche acellulaire et poliomyélite
- Grippe saisonnière
- COVID-19

Prévention et contrôle de la tuberculose¹⁰

La prévention de la tuberculose doit inclure des politiques et des procédures concernant :

- ✓ La protection du personnel par l'équipement de protection individuelle requis, l'éducation et le dépistage de la tuberculose et de l'infection.
- ✓ La recherche des contacts après une exposition potentielle à la tuberculose.
 - Le personnel exposé doit faire, dès que possible après l'exposition, un test cutané à la tuberculine négatif au départ.
 - Un autre test cutané de dépistage de la tuberculose huit semaines après l'exposition est nécessaire pour les personnes dont le résultat au test est négatif.
- ✓ Le dépistage de la tuberculose avant le placement :
 - Test cutané à la tuberculine en deux étapes au départ.
 - S'il existe une preuve de résultat négatif à un test cutané à la tuberculine en deux étapes, seul un test en une étape est requis.
 - Évaluer le personnel ayant obtenu un résultat positif au test cutané à la tuberculine pour déterminer s'il est atteint de la maladie et envisager un traitement préventif de la tuberculose.
 - Fournir des informations sur les signes et les symptômes de la tuberculose et orienter les patients vers un examen médical plus approfondi.
 - Déclarer les cas au bureau de santé publique local.

Exposition aux maladies transmissibles¹¹

Les politiques et procédures en matière de santé au travail sont facilement accessibles et abordent la gestion de l'exposition du personnel aux maladies transmissibles, qui comprend :

- l'éducation;
- les exigences en matière de rapports;
- l'identification et l'évaluation du personnel;
- le statut vaccinal;
- un programme de prévention des blessures par objets tranchants, notamment l'utilisation d'aiguilles et de dispositifs de sécurité;
- la prophylaxie post-exposition;
- les restrictions au travail et les mesures de suivi.

Références

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé [En ligne]. 4^e éd. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2014 [cité le 28 juin 2024]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2014/bp-hand-hygiene.pdf>.
2. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques exemplaires pour le nettoyage, la désinfection et la stérilisation du matériel médical dans tous les lieux de soins [En ligne]. 3^e édition. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2013 [cité le 28 juin 2024]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2013/bp-cleaning-disinfection-sterilization-hcs.pdf>.
3. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Annexe A : Dépistage, analyse et surveillance des organismes antibiorésistants (OA). Annexe du document *Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé* [En ligne]. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2013 [cité le 28 juin 2024]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/A/2013/aros-screening-testing-surveillance.pdf>.
4. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Annexe C : Analyse, surveillance et gestion du *Clostridium difficile*. Annexe du document *Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé* [En ligne]. 4^e révision. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2013 [révisée en janvier 2013; citée le 28 juin 2024]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/C/2013/cdiff-testing-surveillance-management.pdf>.
5. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé [En ligne]. 3^e édition, 3^e révision. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2012 [révisé en novembre 2012; cité le 28 juin 2024]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/B/2012/bp-rpap-healthcare-settings.pdf>.
6. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses - Prévention et contrôle des infections. Pratiques exemplaires en matière de prévention de la transmission des infections aiguës des voies respiratoires dans l'ensemble des établissements de santé. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/A/24/acute-respiratory-infection-transmission.pdf>.

7. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques exemplaires de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les milieux de soins de santé [En ligne]. 3^e édition. Toronto (Ontario) : Imprimeur de la Reine pour l'Ontario; 2018 [cité le 28 juin 2024]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/B/2018/bp-environmental-cleaning.pdf>.
8. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses. Pratiques de base et précautions supplémentaires dans tous les établissements de soins de santé. 3^e éd., 4^e révision. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025. Annexe N : Syndromes et états cliniques ainsi que le niveau de précautions nécessaires. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/R/2012/rpap-clinical-syndromes.pdf>.
9. *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, L.R.O. 1990, chap. O.1. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/lois/loi/90o01>.
10. Santé Canada, Comité consultatif national de l'immunisation. Guide canadien d'immunisation [En ligne]. Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada; 2023 [révisé en septembre 2023; cité le 28 juin 2024]. Partie 3 – Vaccination de populations particulières : immunisation des travailleurs. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vie-saine/guide-canadien-immunisation-partie-3-vaccination-populations-particulieres/page-11-immunisation-travailleurs.html>.
11. Menzies, D., rédacteur en chef. Canadian tuberculosis standards, 8^e éd. Can J Respir Crit Care Sleep Med. 2022;6 Suppl 1. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.tandfonline.com/toc/ucts20/6/sup1> (en anglais seulement).
12. Ontario. Ministère de la Santé. Protocole concernant les maladies infectieuses, 2023. Entrée en vigueur : juillet 2023 [En ligne]. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario; 2023 [cité le 28 juin 2024]. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/normes-de-sante-publique-de-lontario-exigences-relatives-aux-programmes-aux-services-et-la>

Santé publique Ontario
661, avenue University, bureau 1701
Toronto (Ontario)
M5G 1M1
416 235-6556
communications@oahpp.ca
santepubliqueontario.ca

Ontario 